

PARLEMENTAIRES de BRUXELLES-BRABANT Wallon.

PV n°4 Séance du 07.12.2020.

suite aux mesures sanitaires cette réunion de déroule en vidéo-conférence.

Présents : MM De Greef, Dujardin, Gillard, Lamy, Monsieur L., Muylaert, Van Wallendael.

Excusé : M. Loozen,

Invités : MM. Delchef (Pdt. AWBB), Monsieur O. (Pdt.CP/BBw) partiellement.

1. Approbation du procès-verbal n°3 séance du 05.10.2020.
Après lecture, le procès-verbal est approuvé.
2. Correspondance.
La correspondance est parcourue.
 - 2.1. Déploiement informatique (dpt. Informatique).
Nous remercions les responsables du document reprenant les adaptations effectuées, outil très utile pour les utilisateurs.
3. Suivi des points discutés lors des dernières réunions.
 - 3.1. Coupes provinciales BBw.
M. Monsieur L. souhaite un meilleur respect du règlement voté en AP (équipe visitée = équipe la mieux classée).
Après vérification , le CP/BBw modifiera, dans la mesure du possible, le calendrier.
 - 3.2. Informations complémentaires concernant le rapport de l'AG-AWBB du 20.06.2020.
M. Muylaert estime n'avoir reçu que des réponses partielles à ses questions concernant :
 - les cours et les diplômes.
- Les coaches ne devraient pas devoir repasser d'examens pour les cours généraux, lorsqu'ils souhaitent accéder au niveau supérieur de formation, quand ceux-ci ont obtenus les diplômes requis lors de l'ancienne mouture des cours.
M Delchef précise que le nouveau système de cours généraux donnés à distance, en préparation au sein de l'ADEPS, peut être une solution.
 - Les coaches et les clubs peuvent être pénalisés lorsque les formations ne sont pas données par faute de candidats suffisants étant donné que les licences stagiaires sont limitées en nombre.
M Delchef précise qu'en principe en cas d'annulation des cours la durée des licences stagiaires est systématiquement prorogée.
 - la détection des Jeunes.
Il estime qu'une réflexion en vue de rendre cette détection plus « efficace » est nécessaire. En effet, l'évolution/l'éclosion d'un jeune ne se fait pas toujours au même moment et se baser uniquement sur la détection faite lors des JRJ pour décider des jeunes qui seront choisis pour la sélection régionale (parfois deux ans plus tard) peut faire en sorte de passer à côté de jeunes talents qui auraient été absents lors des JRJ consacrées à leur année de naissance.
Pourquoi ne pas envisager des détections chaque année ?
M. Delchef transmettra ce point de vue à la direction technique.
- 3.3. Réforme des indemnités de formation (PF12-PM18).
 - 3.3.1. Examen des propositions reçues (parl. HAI-CdA M. Collard) et des commentaires.
Il nous semble très difficile voire impossible d'unifier différents systèmes (label des clubs, licences collectives, fonds des Jeunes, financement des équipes nationales...).
 - 3.3.2. Nous confirmons la volonté du groupe pour la rédaction d'un nouveau règlement des indemnités de formation. Nous souhaitons une rédaction de propositions le plus rapidement possible en vue d'une application au plus tard avant la nouvelle période de mutations (mai 2021).

4. Assemblée générale AWBB du 19 décembre 2020. En distanciel.
 - 4.1. Représentation du groupe.

MM. De Greef J-L. (avec procuration), Dujardin C., Gillard P., Lamy Y., Monsieur L. (avec procuration), Van Wallendael Y.
 - 4.2. Ordre du jour. Premier examen.
 - 4.2.1. Neutralisation (suppression) de la licence collective.

La proposition du CdA semble, pour certains, déséquilibrée : les clubs ayant beaucoup d'équipes de Jeunes sont perdants.

En effet, tous les clubs reçoivent la même diminution mais ceux avec des équipes de jeunes perdent la gratuité de l'inscription U10/U8 (142 000 euros) et les forfaits de formation par équipes. (366 000 euros). En d'autres termes les clubs, avec des équipes de jeunes et plus généralement les jeunes (et leurs parents), financent la suppression de la licence. En effet les clubs concernés voient leurs revenus diminuer mais ils ont la même réduction (gratuité) de licence que les autres. Pire et à titre d'exemple un club avec une P3 et 3 équipes de jeunes paiera plus cette saison que normalement (à l'inverse d'un club avec seulement une P3 sans jeunes qui profite à 100 % de la suppression de la licence). L'effort aura dû être mieux réparti et au moins ses effets pervers évités.

M. Delchef (pdt du CdA), nous signale que cette proposition est l'aboutissement d'une réflexion prenant en compte « un juste milieu »: être équitable pour tous est une gageure.
 - 4.3. Admission, démission et radiation des clubs et membres.

Admission de clubs - First 12 (2730) – Bruxelles Brabant Wallon. Oubli ?
5. Tour de la province.
 - 5.1. Reprise des compétitions provinciales. Communication globale.

Le CP/BBw attend l'avis du CdA-AWBB. (réunion le 08.12.2020)

Le Mini-basket reprendra, suivant le calendrier prévu, le W-E des 9-10 janvier 2021.

Concernant la ré-inscription des clubs pour le 2eme tour, certains ne semblent pas avoir compris que la démarche est obligatoire et les conséquences liées au choix d'une réinscription avec enjeu (montée/descente).
6. Rapport de nos représentants siégeant dans les différents départements nationaux et régionaux.
 - 6.1. Commission législative.
 - 6.1.1. Propositions de modifications statutaires à éventuellement présenter par le groupe.
 - PC53bis. Listes AWBB.
 - Suppression du délai de deux jours avant la première rencontre.
 - Economies réalisées suite aux réunions en distanciel à ristourner aux Comités provinciaux.
 - 6.2. Commission financière.
 - 6.2.1. Budget AWBB 2021.
 - M. Dujardin C. nous communique que les réflexions, remarques, questions... ont été communiquées au CdA-AWBB le 5 décembre 2020; la commission est en attente des réponses.
 - 6.2.2. Comparaison de postes.
 - Certains départements AWBB travaillant "par forfait" rendent la comparaison difficile. Ces départements devraient être gérés par les instances nationales, les montants inscrits au budget AWBB ne représentant pas la réalité financière du département (ces montants étant repris parmi d'autres).
 - 6.2.3. Comptes 5000. Direction technique.
 - Ces comptes sont établis sur base du Plan Programme et sont présentés sous un autre canevas que tous les départements de l'AWBB. La Commission financière envisage une présentation unique.
 - 6.2.4. Amendes.
 - M. Gillard s'informe concernant la suppression des amendes administratives
 - les amendes facturées par le département Championnat seront annulées contrairement aux amendes judiciaires qui seront quant à elles bien maintenues
 - Un arriéré de plusieurs années (56 000 €) a été constaté. Comment ce montant peut-il être récupéré par la Trésorerie fédérale ?

7. Divers.

7.1. Informations (M. Delchef).

- La liquidation de la FRBB est arrivée à terme. L'Assemblée générale de liquidation se tiendra le 120 décembre 2020
- Compétitions TDW1. Reprise le week-end prochain.
- Activités des équipes nationales. Rencontres de février 2021.

Prochaine réunion : le mercredi 16 décembre 2020 à 19h30. En distanciel. Préparation AG-AWBB.